



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT

8 OCTOBRE 2007

Personnes présentes :

Représentants le Syndicat Mixte :

Thierry Carbiener, Roger Muller, Dominique Klein, Isabelle Mirgain-Schini
Christophe Thurotte assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat

Représentants les Associations, les membres experts et les organismes publics :

Patrick Bastian Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
Christian Braun Ligue de Protection des Oiseaux
Frédéric Guerin ONF
Robert Erb Fédération des Pêcheurs
Christian Krimm Fédération des Chasseurs
René Legrand Fédération des Arboriculteurs du Bas-Rhin
Jean-Luc Sadorge Direction de l'Environnement Région Alsace
Michel Schliffer Alsace Nature

Personnes absentes et excusées :

Denis Delcour DIREN,
Denis Schwab Service des espaces ruraux et naturels Conseil Général
Mariette Siefert Vice-Présidente Région Alsace
Antoine Waechter Cabinet Waechter chargé de l'étude d'impact du projet

Le Président du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau, Thierry CARBIENER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et replace le contexte de cette première réunion du Groupe de Travail Environnement (GTE) qu'il qualifie, compte tenu de l'actualité, de 'Grenelle du golf'.

Les élus du Syndicat ont souhaité la création de ce GTE dans l'objectif d'une véritable interface avec les spécialistes de l'environnement dans un climat coopératif, constructif et dépassionné. Chacun des membres présents est porteur d'idées et force de propositions, devant permettre d'augmenter et de consolider la qualité environnementale du projet du golf. Le Président précise que seules les Fédérations et les Associations reconnues à l'échelon régional et départemental ont été conviées à ce GTE, car ce projet de golf public s'inscrit à l'échelon départemental et régional, financé principalement par le Conseil Régional et le Conseil Général. Il invite chacun des membres à apporter dans ce GTE des informations, des propositions et des idées permettant à court terme de proposer des mesures compensatoires devant déboucher à long terme sur un observatoire permanent de l'environnement, pour que ce golf public soit exemplaire en matière de protection et de conservation de l'environnement.

Après un tour de table de présentation la Directrice du Syndicat présente l'état d'avancement du projet dans son ensemble puis le Président ouvre la discussion afin que chacun s'exprime :

- M. Schliefer souhaite préciser que la présence de Alsace Nature a fait l'objet d'un vote par le Comité Directeur d'Alsace Nature dans la mesure où le groupe sectoriel Wasselonne-Marlenheim, dont il est le représentant, s'était opposé à participer à ce Groupe de Travail Environnement.

- M. Legrand, représentant la Fédération des Arboriculteurs et des producteurs de fruits du Bas-Rhin déconseille de replanter des poiriers, les guêpes appréciant particulièrement ce

type de fruitiers et pouvant présenter un danger vis-à-vis des golfeurs ; de plus, ce type d'arbre possède des racines pivotantes peu propices aux zones de jeu. D'une manière générale les poiriers sont en très faible nombre sur le site, la plupart des fruitiers étant des pommiers, des cerisiers, des quetschiers et des noyers.

M. Legrand propose de conserver les variétés à haute tige les plus anciennes et à orientation jus, ces arbres étant moins sensibles aux maladies et peuvent croître et produire sans aucun traitement. En conservant les variétés anciennes et rustiques et en privilégiant la replantation de variétés en voie de disparition, les vergers actuels bien entretenus pourraient devenir un véritable enjeu de mise en valeur d'un patrimoine qui mérite d'être pris en compte dans le projet du golf.

Réponse du Syndicat Mixte :

Dans le projet actuel de l'architecte, sur les 500 arbres fruitiers estimés à ce jour, seule une quarantaine d'arbres devront être coupés pour les travaux des parcours du golf, avec dans l'objectif de tous les remplacer. Le Président précise que cet enjeu de valorisation et de conservation des vergers actuels est une véritable volonté des élus du Syndicat et que ce sera grâce à une franche collaboration avec la Fédération des Arboriculteurs que ce défi pourra être tenu.

- M. Legrand propose également de développer des haies sur l'ensemble du site qui sont de véritables tampons pour les ravageurs et les auxiliaires préservant de ce fait les arbres et les fruits matures.

Il évoque l'intérêt de récolter les fruits avant leur maturité optimale afin d'éviter que les fruits ne tombent au sol ; il propose également de préparer des greffages afin de reproduire des nouveaux plants avec des greffons rustiques.

Prenant l'exemple d'un golf en Normandie, il propose que les vergers situés sur le golf puissent être des vergers 'école' pour les scolaires et de pouvoir récolter les pommes à destination d'un pressoir local avec revente sur le site.

Réponse du Syndicat Mixte :

Monsieur Thurotte présente sur le plan de l'architecte, les zones pressenties pour la replantation de haies et d'arbres en aval de la zone des vergers.

L'état initial montre que le site est très pauvre en haies et arbres à haute tige ; le projet du golf prévoit de replanter pas moins de 200 arbres et arbustes cosmopolites pour atténuer l'aspect uniforme des prairies actuelles ; cette re-végétalisation ne peut être que favorable pour le développement de la faune sauvage et de la biodiversité.

Une attention toute particulière sera prise pour maintenir et préserver les prairies à fleurs pour accroître la diversité florale, tant pour son intérêt botanique que pour favoriser la biodiversité des insectes, un corridor floral pourra être réalisé en partenariat avec la Fédération des Apiculteurs pour favoriser le développement des abeilles.

- M. Braun, représentant la LPO s'interroge sur l'état initial de l'étude d'impact présenté sommairement à l'exposé.

Cet état initial contient-il également l'ensemble des données ODONAT ?

Une seule espèce de chauve souris semble avoir été observée (pipistrelle) alors qu'il y aurait au moins 5 autres espèces ? le matériel utilisé ne serait-il pas obsolète ?

Qu'en est-il de la pie grièche écorcheur, trop peu de couples ont été recensés par l'équipe Waechter ?

Le chat sauvage n'a pas été observé pourquoi ?

Concernant les arbres, M. Braun rappelle l'intérêt de préserver les arbres caverneux afin de promouvoir et de préserver les espèces animales cavernicoles.

Concernant le bassin de retenue d'eau, M. Braun souhaite que les berges puissent être aménagées et plantées afin de permettre aux batraciens migratoires d'être protégés des zones de tonte.

M. Braun demande quelles mesures seront envisagées contre la prolifération des taupes ?

- Monsieur Guerin représentant l'ONF confirme que le chat sauvage doit certainement être présent sur le site compte tenu de la proximité des massifs forestiers voisins (Tannenwald, forêt de Birkenwald). Cette espèce chasse la nuit et doit probablement se déplacer sur les prairies du site à la recherche de petits rongeurs. Il précise que dans le secteur de La Petite Pierre, un recensement a montré la présence d'un individu tous les km².

Il soulève le problème de cassure dans le passage des chats sauvages et des cervidés d'une forêt à l'autre.

Réponse du Syndicat Mixte :

Le Président ne souhaite pas prendre position en l'absence des spécialistes scientifiques du Cabinet Waechter en charge de l'étude d'impact. Il propose de transmettre les remarques de M. Braun à M. Waechter. L'étude d'impact n'est pas encore à ce jour totalement terminée, mais une présentation plus précise sera faite directement par A. Waechter dès la prochaine réunion du GTE.

Les arbres caverneux et l'aménagement des rives du bassin rentreront dans les contraintes environnementales et les mesures compensatoires soumises à l'équipe des architectes.

La présence probable de chat sauvage n'est pas incompatible avec le projet du golf dans la mesure où le site ne sera pas clôturé et restera un terrain de chasse et de nourriture pour cette espèce. Idem pour les cervidés, l'absence de clôture permettra aux cervidés de traverser le site, une zone de passage privilégiée étant d'ores et déjà connue dans la partie Sud du site, des aménagements de plantations pourront agrémenter et maintenir ce passage.

Concernant les taupes, le site est défavorable à la prolifération des taupes de part la forte teneur en eau des sols en surface, actuellement de très rares taupinières sont observables.

- Monsieur Erb, représentant la Fédération des Pêcheurs demande des précisions sur le bassin.

Il précise qu'un tel équipement sera favorable au développement d'espèces aquatiques, (insectes, batraciens...) mais également aux oiseaux tels que hérons et canards...qui peuvent entraîner dans leur plumage des œufs de poissons et des larves et incuber le bassin.

Il propose de bien réfléchir à la végétalisation des berges, qui pourront être conçues en escaliers et/ou en pente douce par endroit, pour permettre aux espèces semi-aquatiques de s'y développer.

Il demande des précisions sur les surfaces hors jeu du golf.

Il propose qu'un piézomètre soit installé sur la nappe qui permettra l'alimentation du bassin de stockage.

Il s'interroge sur les résultats du forage par rapport aux puits de captage d'eau potable situé au lieu dit 'Moulin de champagne' et qui alimente le Syndicat des eaux de Saverne-Marmoutier.

Quel sera le devenir des eaux usées des bâtiments ?

Quel sera le devenir des eaux de ruissellement ?

Quelle incidence sur la rivière Sommerau ?

Réponse du Syndicat Mixte :

Un forage de reconnaissance a été réalisé en août dernier et a montré que la nappe détectée dans la partie Est du site est indépendante de celle qui alimente les puits de captage en eau potable du 'Moulin de Champagne' situé à 2 Km du site. Sous la responsabilité du SDEA, des capteurs-enregistreurs ont été positionnés dans l'un des puits AEP et ont confirmé aucune interférence après une période longue durée de pompage d'essai dans la nappe située sur le site du golf.

Par ailleurs, cette nappe est située sous le niveau du lit de la rivière Sommerau la plus proche et son exploitation n'aura aucun impact sur son débit.

Les eaux usées 'domestiques' issues de la fréquentation et du fonctionnement du club house seront évacuées sur le réseau des eaux usées de Birkenwald et dirigées vers la station d'épuration de Allenwiller. Les eaux pluviales des bâtiments et les eaux de ruissellement des voiries et du parking seront collectées, traitées et orientées vers le bassin de stockage étanchéifié.

Sur les 75 ha d'emprise du golf, 1 à 2 ha seulement sont des zones artificielles avec un entretien intensif, c'est ce qu'on appelle les green et 10 à 15 ha seulement des surfaces de jeu seront arrosées.

Les engrais utilisés sont à libération lente à fractionnement, les espaces traités (green) sont principalement constitués de sable, les engrais dispersés sont emprisonnés dans des granules retenues dans les interstices du sable et qui relarguent progressivement l'engrais.

Monsieur Bastian représentant la Chambre d'Agriculture conteste les chiffres de M. Thurotte concernant les intrants azotés de l'agriculture intensive, les agriculteurs sur le site ne dispersent pas 100 unités d'azote/ha sur ces prairies.

Par contre il demande qu'on lui transmette la fiche technique des engrais à libération lente utilisés sur les golfs qu'il ne connaît pas.

Réponse du Syndicat Mixte :

Monsieur Thurotte se propose d'apporter à la prochaine réunion des exemples concrets et chiffrés d'utilisation d'engrais sur des golfs et se propose de transmettre la fiche technique demandée à M. Bastian.

Monsieur Krimm, représentant la Fédération des Chasseurs confirme le passage de cervidés sur le site, il souhaite savoir qui devra dédommager les dégâts occasionnés par les sangliers sur le site du golf ? les chasseurs ?

Monsieur Krimm souligne l'intérêt de bien protéger les jeunes plantations des arbustes, arbres et fruitiers contre les cervidés

Réponse du Syndicat Mixte :

Le passage de cervidés sur le site n'est pas un problème pour l'exploitation du golf, par contre les dégâts qui peuvent être occasionnés par les sangliers sont souvent graves et destructeurs. Pour s'en prémunir, le site sera ponctuellement équipé d'une protection électrique basse pour empêcher l'intrusion des sangliers. De nombreux golfs voisins comme Bitche et Sarrebourg ont opté pour cette solution et n'ont pas de problème.

Les chasseurs n'auront pas à participer aux financements des dégâts occasionnés par les sangliers.

Au terme de cette discussion ouverte, le Président félicite les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Des idées très intéressantes sont ressorties de cette première réunion confirmant l'objectif de ce GTE. Chacun a apporté des idées et des propositions concrètes qui seront soumises à l'équipe des concepteurs.

Le golf public de la Sommerau sera un modèle exemplaire de respect et de protection de l'environnement, rien n'est figé au stade actuel du projet et chacun peut contribuer, par ses compétences et ses connaissances, pour que ce projet soit un équipement durable irréprochable.

Le Président lève la séance et invite les membres du GTE à se retrouver pour une prochaine réunion en début d'année 2008.

Le Président du Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau
Thierry Carbiener

